

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DU 95 Dénomination placette Montéhus (18e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 avril 2017, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " placette Montéhus " à l'emprise située à l'intersection de la rue Caulaincourt, de la rue Lamarck et de la rue des Saules à Paris (18e) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 26 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e commission,

Délibère :

La dénomination " placette Montéhus " est attribuée à l'emprise, propriété communale, située à l'intersection de la rue Caulaincourt, de la rue Lamarck et de la rue des Saules (18e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO